

INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS

BP 180
18206 ST AMAND MONTROND CEDEX
Tél. 02.48.63.36.37
Mail : ifas@ch-stamand.fr
Site internet : <https://ifasstamand18.fr>

LIVRET D'ACCUEIL



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Bienvenue

La direction, l'équipe pédagogique et administrative sont heureuses de vous accueillir et vous souhaitent la bienvenue à l'institut de formation d'aides-soignants de Saint-Amand-Montrond.

Je vous remercie d'avoir choisi notre institut pour suivre votre formation.

Dans ce livret d'accueil, vous trouverez les informations concernant :

- La présentation des membres de l'équipe
- L'organisation et le fonctionnement de notre institut
- Les moyens pédagogiques mis à votre disposition
- L'offre de formation
- Les règles de fonctionnement afin de favoriser le maintien de la qualité de vie de tous les élèves accueillis.

Nous espérons que votre intégration sera facilitée par la mise en place de ce livret.

Dans le cadre de la démarche qualité, vous pouvez apporter vos remarques ou propositions afin de faire évoluer ce livret dans une perspective d'amélioration de la qualité d'accueil des futurs apprenants.

I. Présentation générale de l'institut

L'institut de formation d'aides-soignants s'est installé en 2011 dans les locaux actuels situés 82 rue Jean Moulin à Saint-Amand-Montrond.

L'Institut est rattaché au Centre Hospitalier de Saint-Amand-Montrond (44 rue Jean Jaurès, BP180, 18206 Saint-Amand-Montrond Cedex, tél : 02.48.63.25.25).



Ses partenaires :

- Le Conseil Régional Centre-Val de Loire est responsable de l'organisation et du financement de l'IFAS, il délivre les autorisations et agréments. Il gère également l'attribution et le règlement des bourses sanitaires et sociales. Parallèlement, le Fond Social Régional s'adresse aux élèves boursiers des formations régionales du sanitaire et du social confronté à des difficultés financières pouvant mettre en péril la poursuite de leur formation. Pour simplifier l'information et l'accès aux aides et services, la Région Centre-Val de Loire les rassemble au sein d'un dispositif : YEP'S ; ce portail internet est un espace de gestion, d'information, d'ouverture au monde, de dialogue et de partage.
- L'Agence Régionale de Santé (ARS) assure un rôle d'expert auprès de l'IFAS pour tout ce qui concerne l'organisation de la formation, le respect des contenus et des enseignements, la qualité de l'accueil en milieu professionnel. La conseillère pédagogique et technique est **Mme Anne BENCTEUX**, elle accompagne l'institut pour toute question relative à la formation aide-soignante, préside l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut (ICOGI) en représentant le directeur de l'ARS.
- La Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) assure le contrôle des résultats aux validations des modules d'enseignement et compétences acquises en stage, organise le jury du Diplôme d'Etat et délivre les attestations de réussite puis les Diplômes d'Etat.
- Pôle emploi / mission locale
- Établissements financeurs pour les promotions professionnelles (ANFH, Transition Pro)

- Le Centre de Formation des Apprentis Social Médico-social et Sanitaire (CFA SMS) hors les murs de BLOIS assure la gestion des dossiers des apprentis et le suivi de la formation
- Établissements et structures accueillants les élèves en stage

L'Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFAS) de SAINT-AMAND-MONTROND est un des trois instituts de formation paramédicale du département du Cher et du Groupement Hospitalier du Territoire (GHT), avec l'IFAS/IFA de BOURGES et l'IFSI/IFAS de Vierzon. **Mme Isabelle AUGER**, Directrice des Soins, est Coordinatrice Générale de l'IFAS-IFA de Bourges et des instituts de formation paramédicale du GHT du Cher.

II. Organisation et fonctionnement de l'institut

1. La composition de l'équipe :

- Mme Nathalie JACQUET, infirmière cadre de santé directrice de l'IFAS, chargée de la direction de l'IFAS et de la formation
- Mmes Coralie MESLET, Frédérique BERTHOMIER et Audrey AUSSIETTE-DEFAIX, formatrices titulaires du diplôme d'Etat d'infirmier
- Mme Lauréline CHASSAGNARD, secrétaire
- M. Franck KARMANN, référent TIC, technicien de l'information et de la communication présent chaque lundi à l'institut
- M. Jean-Jacques PEZIN, référent TIC, technicien de l'information et de la communication présent un mardi sur deux à l'institut

2. Les horaires

L'institut est ouvert de 8h30 à 17h00 sans interruption. Les cours sont dispensés de 9h à 17h avec une pause d'une heure pour le repas.

3. Les effectifs

La capacité d'accueil est de 30 élèves par promotion :

- Une rentrée le 1^{er} septembre 2023
- Une rentrée le 8 janvier 2024

4. L'accès à l'institut

L'institut se situe 82 rue Jean Moulin, à 30 minutes à pied de la gare SNCF d'Orval, et du Centre Hospitalier de Saint-Amand-Montrond.

Le parking est gratuit, il dispose d'une place pour les personnes à mobilité réduite et d'une rampe d'accès.

5. L'organisation des locaux

La configuration des locaux de notre institut favorise les échanges, la proximité et la disponibilité de l'équipe pédagogique.

- 1 bureau de direction,
- 1 bureau de formateurs,
- 1 secrétariat,
- 1 salle de cours pouvant accueillir 50 personnes
- 1 salle de travaux pratiques / pause pouvant accueillir 19 personnes
- 1 salle informatique / bibliothèque / cours pouvant accueillir 19 personnes ; cette salle est équipée de 4 ordinateurs et d'une imprimante mis à disposition des élèves

Les locaux répondent aux normes d'accessibilité pour des personnes en situation de handicap : sanitaires, éclairage, systèmes d'alertes, tableau ...

6. Le règlement intérieur

Se référer au document remis et présenté en début d'année scolaire.

7. La démarche qualité

L'institut est jugé conforme aux exigences de certification QUALIOPi depuis le 23 décembre 2021.

L'institut est engagé dans une démarche qualité dans le but de développer et d'améliorer la qualité des prestations de formation.



Dans ce cadre, les élèves sont sollicités pour réaliser des bilans de modules, de formation, des enquêtes de satisfaction, des questionnaires de retour de stages.

8. Le référent handicap

En lien avec la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les articles L 112-4 et articles D. 351-27 à D. 351-31 du code de l'éducation stipulent :

- Article L 112-4 : Pour garantir l'égalité des chances entre les candidats, des aménagements aux conditions de passation des épreuves orales, écrites, pratiques ou de contrôle continu des examens ou concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur, rendus nécessaires en raison d'un handicap ou d'un trouble de la santé invalidant, sont prévus par décret. Ces aménagements peuvent inclure notamment l'octroi d'un temps supplémentaire et sa prise en compte dans le

déroulement des épreuves, la présence d'un assistant, un dispositif de communication adapté, la mise à disposition d'un équipement adapté ou l'utilisation, par le candidat, de son équipement personnel.

Circulaire n° 2015-127 du 03 août 2015 relatif à l'organisation des examens et concours pour les candidats présentant un handicap.

Le formateur référent handicap de l'institut est Mme JACQUET, 02 48 63 36 38.

9. Les absences et congés

Toute absence doit être justifiée par un certificat médical ou toute autre preuve attestant de l'impossibilité d'être présent à ces enseignements.

Les absences et retards à l'institut et en période de stage ne peuvent excéder cinq pour cent de la durée totale de la formation à réaliser par l'apprenant. Dans la mesure du possible, les absences ou retard durant les stages devront faire l'objet d'un rattrapage sur ce même stage.

L'accès à la certification est ouvert aux élèves n'ayant pas cumulé plus de cinq pour cent d'absence justifiée, non rattrapée, sur l'ensemble de la formation.

Arrêt maladie

L'élève prévient l'institut et le lieu de stage dans les plus brefs délais et fournit un certificat médical dans les 48 heures.

Accident de travail :

En cas d'accident de travail, l'élève doit se rendre immédiatement aux urgences (le plus près du lieu de l'accident) pour faire établir le certificat médical. Il doit remplir précisément le document de déclaration du Centre Hospitalier ou du lieu de stage et effectuer la déclaration dans les 48 heures.

L'élève envoie les volets 1 et 2 de la déclaration d'AT à son organisme de sécurité sociale et remet à l'IFAS une photocopie de son certificat médical ainsi que la déclaration écrite des circonstances de l'accident. (Cf. procédure)

Congés

Pour les élèves en cursus complet, 3 semaines de congés sont planifiées :

- Du 25 décembre 2023 au 5 janvier 2024
- Du 29 avril au 5 mai 2024



III. L'offre de formation

1. La formation aide-soignant (e)

La formation a une durée de 44 semaines :

- 22 semaines d'enseignement théorique et pratique (770 heures) à l'institut.

- 22 semaines de stage, réparties en 4 stages soit 3 stages de 5 semaines et 1 stage de 7 semaines (soit 770 heures).

L'enseignement en institut et les stages sont organisés sur la base de 35 heures/semaine. La participation aux cours et la présence en stage sont obligatoires.

Deux semaines avant chaque stage, l'élève prend rendez-vous auprès du cadre du service pour l'organisation. **Ce rendez-vous doit être prévu hors du temps des enseignements.**

La typologie des stages est la suivante :

- Au moins une période clinique auprès des personnes âgées
- Une période en soins aigus
- Une période auprès des personnes en situations de handicap physique ou psychique

Le quatrième stage de 7 semaines correspond au projet professionnel et/ou permet le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Les stages cliniques constituent un temps d'apprentissage privilégié de la pratique professionnelle. Les compétences en stage sont évaluées par les professionnels à la fin de chaque stage.

L'élève possède un portfolio qu'il complète tout au long de chaque stage avec des situations de soins, ses auto-évaluations ; le tuteur/référent de stage l'accompagne dans son parcours de formation et d'acquisition des compétences.

Certains élèves bénéficient de dispenses ou allègements de formation en fonction de leurs diplômes et/ou expériences professionnelles.

Sont déclarés reçus au Diplôme d'État d'Aide-Soignant, les élèves qui ont validé l'ensemble des blocs de compétences liées à l'exercice du métier.

2. La formation continue

Parallèlement, l'équipe pédagogique organise des réunions avec les tuteurs, animateurs et anime des sessions de formation continue à destination des professionnels de santé :

- Participer aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée (pour les ASHQ).
- Communication avec un patient désorienté
- Tutorat AS
- Assistant de soins en gérontologie
- Mieux appréhender le vieillissement avec des simulateurs de vieillissement et de tremblement

IV. Les moyens pédagogiques mis à votre disposition

L'institut dispose d'un réseau wifi sur lequel les élèves peuvent se connecter avec un code fourni par les référents TIC en début d'année.

Notre salle de travaux pratiques est équipée de : 2 lits médicalisés avec chevets, potence, adaptables, un pied à perfusion, des tensiomètres, divers petits matériels de soins, coussins de positionnement, 1 chariot linge-sale, 1 chariot ménage...

Inspirée du socioconstructivisme, notre ingénierie de formation est basée sur le postulat que le savoir se construit en interaction avec les autres, l'environnement et soi-même.

La pédagogie s'appuie sur le principe de la formation par l'alternance et en utilise tous les atouts. Une alternance intégrative où les savoirs se construisent en reliant les situations professionnelles et les apports théoriques. Cette organisation permet ainsi des interactions permanentes entre les différents savoirs que l'apprenant s'approprie et qu'il transforme en compétences. L'alternance est questionnée chaque année.

L'accompagnement au sein de l'IFAS s'appuie sur la bienveillance, la responsabilité, le respect, l'autonomie et la créativité.

Notre projet pédagogique repose sur différents principes :

- Développer la créativité, l'ouverture d'esprit et la faculté d'adaptation de l'élève aide-soignant pour répondre à l'évolution des attentes des personnes soignées, des besoins en santé et à la diversité des lieux d'exercice.
- Réaliser un suivi pédagogique individuel pour permettre à l'élève d'élaborer son projet professionnel.
- Permettre à chaque élève d'acquérir des compétences lui permettant de contribuer à une prise en charge globale des personnes soignées pour répondre au projet de soins individualisés, quel que soit le secteur d'activité.
- Accompagner l'élève dans l'organisation de son activité au sein d'une équipe pluri-professionnelle dans l'objectif d'améliorer et garantir des bonnes pratiques, de participer à la démarche qualité/gestion des risques d'une structure.

Les méthodes utilisées sont variées :

- Cours magistraux avec utilisation importante du multimédia (diaporamas, séquences vidéo, conférences ...), travaux de groupe, interventions de professionnels, cas concrets pour l'apprentissage théorique.
- Apprentissages pratiques et gestuels encadrés par les tuteurs aides-soignants et les formateurs.
- Débats, analyses de pratiques professionnelles, à propos de situations de soins issues d'expérience de stage qui nécessitent une prise de recul et une réflexion professionnelle.

Pour faciliter l'appropriation des connaissances un temps de révision individuel et collectif est organisé régulièrement sous diverses formes (questionnaires, échanges, mots croisés, jeux...).

Une plateforme informatique « MOODLE » est mise à disposition des élèves. Elle permet d'accéder à des documents organisationnels, des supports pédagogiques, des informations

ponctuelles... et sera progressivement optimisée pour permettre des échanges entre élèves et formateurs, et la réalisation d'exercices d'entraînement.



V. Vie pratique des élèves

Deux représentants des élèves sont élus en début d'année pour les représenter dans les différentes instances et sections compétentes ; ils seront les intermédiaires entre les élèves et les formatrices.

Les élèves disposent d'un espace équipé de petit électroménager permettant de se restaurer. Une convention annuelle avec le lycée Jean Moulin permet aux élèves de bénéficier de tarifs étudiants pour les repas.

L'institut ne propose pas d'hébergements mais affiche les annonces fournies par le public et oriente les élèves vers l'office du tourisme, le foyer des jeunes travailleurs et l'association « Ensemble2générations ».

La bibliothèque est équipée de postes informatiques et d'une imprimante dédiés aux élèves et accessibles durant toute la formation. Des codes d'accès individuels et confidentiels sont délivrés en début d'année par le référent TIC.

Une veille documentaire est assurée par la documentaliste de l'institut de Vierzon.

L'institut est abonné à de nombreuses revues professionnelles et possède quelques livres laissés à disposition pour une consultation sur place ou un emprunt. De plus, des flyers, livrets, documents de santé publique fournis principalement par la MNH, apportent des compléments d'information.

En début de formation, les formatrices proposent une commande groupée de matériel de soins, chaussures, livres...



L'entrée à l'IFAS ouvre droit à l'inscription à « YEP'S », une plateforme d'informations, de bons plans et d'aides générée par la Région Centre-Val de Loire.

Les tenues professionnelles sont fournies et entretenues par les structures d'accueil en stage. Les élèves doivent anticiper ce prêt en amont du stage, lors du rendez-vous avec le cadre du stage ou par téléphone. Certaines structures peuvent demander un chèque de caution.

Les élèves sont sollicités pour participer à certaines tâches quotidiennes : fermer les fenêtres et stores, vider le cendrier et les poubelles, évacuer les déchets, éteindre les ordinateurs, ranger les salles, participer à l'entretien des sanitaires.

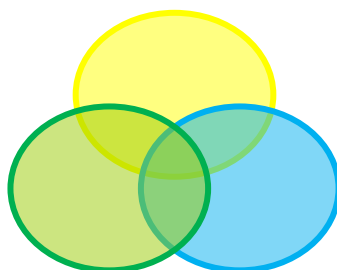
L'organisation de la salle de cours par les formatrices doit être préservée.

Communication :

Des panneaux d'affichage existent dans le hall d'entrée et les salles de cours (planning de semaine, affectations lieux de stage, informations administratives, annonces...)

Un classeur, mis à disposition des élèves dans le hall d'entrée, regroupe les offres d'emploi.

Le courrier à destination des élèves est déposé dans une bannette dans la salle de cours.



Annuaire IFAS

Prénom - Nom	Téléphone	Mail	Poste
Nathalie JACQUET Référente Handicap	02.48.63.36.38	njacquet@ch-stamand.fr	46202
Coralie MESLET Référente apprentissage		cmeslet@ch-stamand.fr	46203
Audrey AUSSIETTE-DEFAIX Référente MOODLE		aaussiette@ch-stamand.fr	46204
Frédérique BERTHOMIER		fberthomier@ch-stamand.fr	
Lauréline CHASSAGNARD	02.48.63.36.37	ifas@ch-stamand.fr	46201
Franck KARMANN		franck.karmann@ch-bourges.fr	
Jean-Jacques PEZIN		jjpezin@ch-vierzon.fr	

